

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

-----  
Travail-Justice-Solidarité

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

-- (//) E C R E T --

-----  
D/95/ 200 / PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE DIRECTEURS NATIONAUX  
ET DE DIRECTEURS NATIONAUX ADJOINTS AU HAUT  
COMMISSARIAT AU TOURISME ET A L'HOTELLERIE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale,

VU l'Ordonnance n°030/PRG/SGG du 15 juin 1988, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;

VU Le Décret n°073/119/PRG du 03 novembre 1994 portant Attribution et Organisation du Haut Commissariat au Tourisme et à l'Hôtellerie ;

-- (//) E C R E T E --

-----  
ARTICLE 1ER : Monsieur MOHAMED SAKO, Professeur Hiérarchie A précédemment Directeur National du Tourisme et de l'Hôtellerie est nommé Directeur National du Tourisme

ARTICLE 2 : Monsieur DAVID BANGOURA, Professeur Hiérarchie A précédemment Chef de la Section chargée des Sites touristiques et de la Formulation des Produits touristiques est nommé Directeur National Adjoint du Tourisme

ARTICLE 3 : Monsieur FELIX LOUA, Inspecteur des Services Financiers et Comptables précédemment chargé d'Etudes au Haut Commissariat au Tourisme et à l'Hôtellerie est nommé Directeur National de l'Hôtellerie

ARTICLE 4 : Madame SOUMAH née CONDETTE DIABATE, précédemment Directrice Générale Adjointe du Grand Hôtel de l'Indépendance est nommée Directrice Nationale Adjointe de l'Hôtellerie

ARTICLE 5 : Monsieur CHEICK FANTAMADY CONDE, Hiérarchie A précédemment en service au Haut Commissariat à l'Information est nommé Directeur National de la Société d'investissement touristique et hôtelière (SOGITH) au Haut Commissariat au Tourisme et à l'Hôtellerie

./...

ARTICLE 6 : Monsieur MOHAMED LAMINE DIALLO, Professeur Hiérarchie A précédemment Chef de la Section Loisirs et Distractions est nommé Directeur Adjoint de la Société d'Investissement Touristique et Hôtelière (SOGITH)

ARTICLE 7 : Madame MARIAME CAMARA, Professeur Hiérarchie A précédemment Directrice Nationale de la Formation Touristique et Hôtelière est confirmée dans ses fonctions

ARTICLE 8 : Monsieur GABRIEL SOUMAH, ISFC Hiérarchie A précédemment Chef de la Section Formation et Perfectionnement au Centre de Formation Touristique et Hôtelière C.E.N.F.O.T.H est nommé Directeur National Adjoint de la Formation.

ARTICLE 9 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, le 7 JUIN 1995

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

GENERAL LANSANA CONTE